

Lettre Chambre d'Agriculture 89

Pour votre réussite économique et humaine

Y O N N E



Février 2011

SOMMAIRE

PAGE 2

◆ L'Yonne département pilote 100 % de télédéclarations en 2011

PAGE 3

- ◆ Certiphyto
- ◆ Formations
- ◆ Agenda

PAGE 4

- ◆ Services Chambre :
 - Mes P@rcelles
 - Le diagnostic agricole



Édito

Le débat sur l'évolution de la **Politique Agricole Commune** a mobilisé les responsables professionnels agricoles en 2010 et les mobilisera encore cette année puisque des orientations décisives seront prises pour l'après 2013.

En matière déclarative, l'Yonne est au cœur de l'actualité nationale. Notre département est le **seul en France** à avoir été retenu pour l'opération "100% télédéclarations". En effet, les agriculteurs icaunais ne recevront plus en 2011 leur déclaration de surfaces en version papier.

Nous sommes déjà, et de loin, en tête des départements les plus "télédéclarants". Il nous reste donc à rallier en 2011 les agriculteurs qui continuaient d'opter pour les dossiers " papier ". Avec l'appui des organisations professionnelles agricoles, je ne doute aucunement du succès d'une telle opération. La Chambre d'Agriculture organisera courant mars avec les services de la Direction Départementale des Territoires, **6 réunions locales d'information**. Elle mettra également en œuvre des **dispositifs d'accompagnement** collectifs (formations) et individuels.

L'actualité agricole c'est aussi la conjoncture économique toujours difficile de certaines filières.

Les bons cours des productions végétales annuelles ne font toujours pas oublier l'année 2009. Si les prix de vente sont à la hausse, les charges le sont aussi. Il est plus facile de prendre des orientations décisives ou de se prémunir contre des lendemains moins cléments lorsque l'on dispose de marges de manœuvre financières. Le temps doit donc plus que jamais, être à la réflexion et à l'anticipation.

Les filières d'élevage souffrent toujours de cours trop bas au vu de la hausse des charges. La réduction des coûts de production est un impératif absolu, qu'il s'agisse de l'alimentation

du bétail, des frais vétérinaires ou des charges fixes (bâtiments, matériel, travail, ...). La hausse des cours sortie ferme et la répartition des marges est une fois de plus un impératif.

La Chambre d'Agriculture organise respectivement les 17 février et 10 mars 2011, la **Conférence Economique Départementale** et la **Conférence Départementale Bio**. Ces temps de concertation ouverts aux responsables professionnels des filières, permettent de dresser un état des lieux et d'entrevoir des perspectives d'évolution qui orienteront l'action des organismes de développement pour un accompagnement toujours mieux adapté des agriculteurs icaunais.

La presse professionnelle s'en est faite l'écho : " les Chambres d'Agriculture de Bourgogne ont choisi la fusion ... ". S'il est certes très précurseur au niveau national, le mouvement engagé vers la **fusion des Chambres d'Agriculture de Bourgogne** est d'un redoutable pragmatisme. En effet, cette fusion vise à renforcer les moyens qu'elles consacreront demain au service des agriculteurs par une proximité de terrain qui rendra leurs actions plus efficaces.

Bien sûr, d'importants défis sont à relever, tels que celui de la représentativité des territoires ou de l'affectation des ressources financières, mais puisque le réalisme et la volonté politique sont là, n'hésitons pas à aller de l'avant...

Gilles ABRY
Président de
la Chambre d'Agriculture

ISSN 1624-7272
Édité par la Chambre
d'Agriculture de l'Yonne
14 bis rue Guynemer BP 50289
89005 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 94 22 22
Fax : 03 86 94 22 23
Email : l.lebreton@yonne.chambagri.fr
Directeur de la Publication :
Gilles ABRY
Conception :
Laëtitia LE BRETON



L'Yonne département pilote : 100 % de télédéclarations en 2011

La forte mobilisation des agriculteurs icaunais a permis au département d'occuper la première place des départements télédéclarants avec 85 % (moyenne nationale de 41 %). L'Yonne est le premier département pilote pour un objectif défini : 100 % de télédéclarations en 2011.



“ Les exploitants agricoles icaunais, ne recevront plus leur déclaration de surfaces papier en 2011 ”

A l'initiative du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT), une expérimentation est mise en place sur 2011 invitant tous les agriculteurs de l'Yonne à effectuer leur **demande d'aides PAC exclusivement par Internet**.

"La conjugaison des efforts et la complémentarité de tous les partenaires départementaux est la clé de réussite de cette opération. La participation de tous les partenaires montre bien la volonté commune départementale" déclare Gilles Abry, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

Au vu du nombre de télédéclarations, l'Yonne s'est positionnée et a été retenue pour être **département pilote** de l'opération "100 % de télédéclarations". Par conséquent, les exploitants agricoles dans l'Yonne, ne recevront plus leur déclaration de surfaces papier en 2011.

Depuis 2006, l'Yonne est historiquement un département "télédéclarant". En 2010, sur 3 748 déclarations de surfaces, 3 268 ont été télédéclarées.

Sachant que 95 % des télédéclarants renouvellent leur déclaration via TéléPAC (le site de télédéclaration du Ministère), l'effort départemental doit être porté sur les quelques 480 agriculteurs du département qui déclarent toujours en version papier.

6 réunions d'informations décentralisées seront organisées par la DDT et la Chambre d'Agriculture à partir du 7 mars prochain (voir encadré).

Quels sont les avantages de la Télédéclaration ?

La simplification est le maître mot de la télédéclaration. L'agriculteur se connecte à :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

muni de son nom d'utilisateur (n° pacage), de son mot de passe créé les années précédentes (ou de son code TéléPac 2011 en cas d'oubli, de perte ou d'un premier accès). Il accède alors à son dossier électronique pré-rempli. Des améliorations graphiques ont été apportées et le site présente bien des avantages :

- La sécurité : système de vérification pour réduire les risques d'erreurs, d'incohérences de déclaration et les oublis.
- L'aisance et la facilité : une déclaration étape par étape que l'exploitant peut interrompre et reprendre à tout moment.
- Plus de dossier papier à envoyer.
- Une validation par signature électronique certifiée.
- Un accusé de réception garantissant que l'opération de saisie s'est correctement déroulée avec un récapitulatif.

L'agriculteur a la possibilité d'imprimer son dossier complet ou seulement le récapitulatif.

En cas de difficultés techniques, une **notice** sera **téléchargeable** sur le site et une **assistance téléphonique** est disponible du 1er avril 2011 au 15 mai 2011 au **0 800 221 371** (appel gratuit).



L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture

Comme les années précédentes, la Chambre d'Agriculture propose plusieurs formules d'accompagnement :

- des **formations gratuites à la télédéclaration** d'une journée à Gron, Auxerre et Avallon information sur les nouveautés PAC et présentation du fonctionnement de TéléPac le matin, réalisation de votre télédéclaration avec l'**appui du conseiller** de la Chambre d'Agriculture l'après-midi.

Renseignements et inscriptions au : 03 86 94 28 48. Toutes les dates des formations sont disponibles sur : www.yonne.chambagri.fr

- **Prestation individuelle par un conseiller** de la Chambre d'Agriculture avec optimisation de la déclaration PAC (ex : vérification de BCAE gestion des surfaces en herbe localisation et largeur des bandes enherbées respect des engagements MAE, ...) Renseignements et prise de rendez-vous au 03 86 94 28 46.

- Un **accompagnement spécifique gratuit** : la télédéclaration sur Internet sera mise en place par la Chambre d'Agriculture et les autres OPA départementaux pour les **"prime télédéclarants"**

Pour toutes questions, les conseillers de la Chambre d'Agriculture sont à votre écoute au 03 86 94 22 22, ou sur pac@yonne.chambagri.fr

Réunions d'information :

- **Lundi 7 Mars : Migennes**
de 14h30 à 17h30 - salle Jacques BRELL
- **Mardi 8 Mars : Tanlay**
de 14h30 à 17h30 - salle des fêtes
- **Vendredi 11 Mars : Auxerre**
de 14h30 à 17h30 - salle du Conseil Général, bd de la Marne.
- **Lundi 14 Mars : Toucy**
de 14h30 à 17h30 - salle des fêtes
- **Mardi 15 Mars : St Clément**
de 14h30 à 17h30 - salle des fêtes
- **Vendredi 18 Mars : Avallon**
de 14h30 à 17h30 - salle des Maréchaux





La Directive Cadre Européenne (13/01/2009) a défini une utilisation durable des pesticides.

Ecophyto, issu du Grenelle 1 vient renforcer la Directive Cadre en visant une réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2018.

Certiphyto : une formation à la réduction et à la sécurisation

A partir de 2014, dans les domaines professionnels agricoles et non agricoles, la préconisation, la vente, l'achat et l'application de produits phytopharmaceutiques ne pourront se faire sans un certificat : le Certiphyto.

Qui est concerné ?

Tous les professionnels du secteur des produits phytopharmaceutiques sont tenus d'obtenir le Certiphyto : les agriculteurs, les applicateurs (en compte propre ou pour un tiers), les conseillers de la distribution agricole et les conseillers indépendants de la vente, les salariés de la distribution agricole qui délivrent les produits.

Comment l'obtenir ?

Le Certiphyto est un certificat national délivré par la DDRAF à des personnes physiques et valable 10 ans (en attente du décret). Quatre voies d'accès sont actuellement prévues :

- la **voie A**, c'est-à-dire par validation des acquis académiques (VAA) ou diplômes
- la **voie B**, un test QCM, non lié à une formation. C'est une évaluation directe qui en cas d'échec nécessitera un nouveau passage ou une formation.
- la **voie C**, une formation d'une demi-journée avec positionnement du stagiaire et QCM sur une autre demi-journée. En cas de réussite du QCM, le stagiaire obtient le certificat mais en cas d'échec, il est tenu de suivre des formations modulaires pour palier les lacunes (1 journée).
- Enfin, la **voie D**, une formation complète de 2 jours donnant lieu à la certification.

2011 : phase de transition

Dans l'attente du décret qui devrait paraître en juillet 2011, seules les voies C et D sont ouvertes.

La voie D : Contenu de la formation

La Chambre d'Agriculture de l'Yonne propose, en partenariat avec des centres de formation et des établissements économiques, des formations "certiphyto" à tous les professionnels agricoles.

Au programme :

■ Sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires.

- Santé : les risques et les moyens de prévention.
- Environnement : les différentes pollutions, la réglementation, les pratiques et les équipements à mettre en oeuvre.
- Visite d'une exploitation.
- Auto-diagnostic des stagiaires.

■ Les alternatives aux produits phytosanitaires

- Conduite raisonnée, intégrée et bio .
- Les outils pour optimiser les traitements et les techniques alternatives.

Nouveauté
Évaluation des connaissances par un QCM en version électronique.



Renseignements :
Edith FOUCHER
Tél. 03 86 94 22 08

- **Etre autonome pour vérifier ses engins de levage**
Mercredi 9 mars 2011 à La Brosse, Venoy.
Formation spécifique sur les chargeurs frontaux et télescopiques

- **Prendre sa retraite : un projet à construire**
Jeudi 24 mars 2011 à la Chambre d'Agriculture à Auxerre. Participation : 45 € (éligible au crédit d'impôt pour formation).
Pour tous renseignements, contacter Marc ABONNET au 03.86.94.21.95.

- **Gestion organique, travail du sol, fertilisation et fonctionnement du sol**
Lundi 21 mars et lundi 4 avril 2011 à la Chambre d'Agriculture à Auxerre, à destination des agriculteurs bio et conventionnels.

- **Partir du bon pied dans son élevage allaitant**
Jeudi 24 mars, dans l'avallonnais.
Au programme, le matin : l'intérêt du parage en élevage allaitant, connaître les problèmes de boiterie et les détecter, les outils et les méthodes de parage.
L'après midi, démonstrations en élevage.

- **TéléPac**
Plusieurs formations sont proposées du 11 avril au 12 mai 2011 sur 3 sites (Auxerre, Avallon et Gron).
Inscription au 03 86 94 28 98

Pour toutes inscriptions et renseignements sur nos formations, Tél : 03 86 94 28 48

Conférence Départementale Bio
Jeudi 10 Mars à Auxerre
Salle du Conseil Général, bd de la Marne (anciennement Crédit Agricole) à 14 h30.

les P@rnelles
solution internet pour
loter mes cultures,
les prairies
et mes vignes

Simplifiez-vous la vie avec
Mes P@rnelles

- Respecter les obligations réglementaires
- Cartographier mon parcellaire et exporter mes données vers TEMPAC
- Raisonner ma prévision de fumure avec des références locales
- Sécuriser l'enregistrement de mes interventions
- Gérer mes stocks et calculer mes marges
- Échanger mes données avec mes interlocuteurs

**Gain de temps
+ Simplicité
+ Sérénité
+ Convivialité
+ Confidentialité**

Je m'abonne !

Les avantages

- Accessible en tous lieux avec une connexion Internet
- Aucune installation de logiciel
- Mise à jour automatique
- Sauvegarde sécurisée de mes données
- Abonnement annuel

Contacts

Cédric DEBBAH
Tél. 03 86 94 28 44

Esther HUOT
Tél. 03 86 94 28 45

www.bourgogne.mesparcelles.fr

Plus de 170 exploitations dans l'Yonne ont déjà adopté Mes P@rnelles. Rejoignez-les !

Mes P@rnelles, est un outil internet pour prévoir et noter ce que je fais dans mes cultures, mes prairies et mes vignes. Reconnu pour sa **simplicité d'utilisation**, il permet d'assurer respect de la réglementation, et analyse des performances sur tous les types de parcelles.

L'outil bénéficie de développements constants. En plus de la **réalisation du prévisionnel azoté**, du **cahier d'épandage** et du **registre phytosanitaire**, ceux qui le souhaitent, peuvent désormais :

- **Saisir les factures**, ce qui permet un **calcul automatique des marges brutes** et une **visualisation des stocks d'intrants**.

- Intégrer le plan d'épandage de façon à toujours avoir à l'esprit les Surfaces Potentiellement Epandables (SPE) et les zones interdites.
- Calculer la **balance globale azotée**.

Lors de la saisie des interventions, il est possible d'enregistrer les temps de travaux, la main d'œuvre ainsi que le matériel utilisé. Ceci

permet ensuite de calculer vos coûts de main d'œuvre et d'équipements à travers une marge directe soit en saisissant vos propres coûts soit en utilisant les valeurs de référence du BCM (Bureau de Coordination de Machinisme Agricole).

Depuis janvier, le **Calcul automatique de l'Indice de Fréquence de traitements (IFT)** et le **contrôle du registre phytosanitaire** sont également disponibles sans surcoût.

Simplifiez votre Télédéclaration !

Avec Mes P@rnelles, en un seul clic, vous exportez vos données vers TéléPAC (flots et parcelles).

Une assistance permanente

- Formation assurée de prise en main avec les données de mon exploitation.
- Assistance technique et réglementaire par votre conseiller.
- Formations de perfectionnement

Le diagnostic agricole

outil incontournable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), la communauté de Communes de Toucy, présidée par M. Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, a sollicité la Chambre d'Agriculture de l'Yonne pour la réalisation d'un diagnostic agricole, outil d'aide à la décision prenant en compte les enjeux agricoles sur un territoire.

"Nous sommes sur un territoire rural. Il ne peut y avoir de développement économique sans associer en amont les agriculteurs pour l'élaboration de notre PLU. C'est donc naturellement que nous avons transféré cette compétence auprès de la Chambre d'Agriculture pour être au plus près des agriculteurs", précise M. Saulnier-Arrighi.

Fruit d'un travail substantiel, ce diagnostic a été élaboré sur la base d'enquêtes menées auprès des 140 exploitations agricoles qui composent la CCT. "Cette expertise a pour vocation d'aider les élus locaux dans l'élaboration de leur PLU intercommunal en prenant en compte les composantes agricoles du territoire. Elles sont à la fois économiques, réglementaires et environnementales.

Les agriculteurs sont les premiers concernés par l'aménagement du

territoire. En les associant tout au long de ce projet, la CCT respecte les problématiques de chacun, clé de réussite d'un tel projet" précise Gilles Abry, Président de la Chambre d'Agriculture.

Dans le cadre du diagnostic agricole, la Chambre d'Agriculture de l'Yonne propose aux collectivités un inventaire des enjeux agricoles du territoire communal alimenté par des bases de données complétées par des enquêtes individuelles de terrain. Le diagnostic est composé de cartes commentées avec :

1. Les **sièges d'exploitation** et les surfaces mises en valeur.
2. Les **cartes d'utilisation du sol** et **déplacement des engins agricoles**.
3. Les **projets** des agriculteurs enquêtés.
4. Les **contraintes environnementales** et/ou contractuelles de exploitants.
5. Le **zonage des potentialités** naturelles et des entités paysagères.

Contact et renseignements
Elisabeth TROUSSARD
Tél : 03 86 94 22 11
e.troussard@yonne.chambagri.fr



Remise du diagnostic agricole à tous les maires, ou à leur représentant de la Communauté de Communes de Toucy